



**PROCÈS-VERBAL
DE LA 67^e ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE
DE L'ORDRE DES DIÉTÉTISTES-NUTRITIONNISTES DU QUÉBEC
Tenue le vendredi 15 septembre 2023 à 12 h par webdiffusion**

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Présentation des règles de déroulement de l'assemblée générale annuelle (AGA)
4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 septembre 2022
5. Rapport de la présidente de l'Ordre – Activités de l'ODNQ pour l'année 2022-2023
6. États financiers de l'exercice clos au 31 mars 2023
7. Rapport de la secrétaire de l'Ordre – Résultats des élections 2023
8. Rapport de la secrétaire de l'Ordre – Consultations des membres de l'ODNQ relatives à la cotisation régulière pour l'année 2024-2025
 - 8.1 Consultation écrite (du 4 août au 4 septembre 2023)
 - 8.2 Consultation des membres de l'AGA
9. Approbation de la rémunération des administrateurs élus au CA pour l'année 2024-2025
 - 9.1 Membres autres que la présidence
 - 9.2 Présidence
10. Nomination des auditeurs indépendants pour l'année 2023-2024
11. Commentaires et questions de l'assistance
12. Levée de l'AGA

1. Ouverture de l'assemblée et constatation du quorum

La présidente de l'Ordre, Mme Joëlle Emond, agissant également en tant que présidente de l'assemblée, accueille les personnes qui participent à la webdiffusion. Elle exprime la fierté d'animer cette assemblée pour la première fois en tant que présidente de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec (ODNQ) et souligne l'importance de cet événement annuel.

La présidente note que le format virtuel de l'AGA permet une participation plus large. Elle présente l'équipe qui l'accompagne et se dit honorée de partager cette tribune avec Mme Josée De La Durantaye, directrice et secrétaire de l'Ordre.

Avant de débiter, la présidente explique les règles de déroulement de l'Assemblée, notamment que tous les votes seront secrets, et elle encourage les questions, qui seront traitées à la fin de la séance.

La secrétaire de l'Ordre, Mme Josée De La Durantaye, constate que la présente assemblée respecte le quorum fixé par le *Règlement sur les élections et l'organisation de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec* avec 84 membres en ligne au moment de l'ouverture.

2. Adoption de l'ordre du jour

AGA-20230915-2.a

Mme Jef L'Ecuyer, Dt.P., présente une proposition, appuyée par Mme Caroline Boyer, Dt.P., afin d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

Le vote a lieu et la proposition est adoptée à la majorité.

3. Présentation des règles de déroulement de l'assemblée générale annuelle

La présidente rappelle les règles de déroulement et invite les diététistes-nutritionnistes à se référer à la zone membre pour plus de précision. Elle invite ensuite les membres à poser par écrit leurs questions en lien avec l'ordre du jour au fur et à mesure du déroulement de la présente séance. Les questions seront répondues au point 11 de l'ordre du jour, « Commentaires et questions de l'assistance ».

4. Adoption du procès-verbal de l'AGA du 16 septembre 2022

AGA-20230915-4.a

Mme Amélie Lacroix, Dt.P., présente une proposition, appuyée par Mme Alexandrine Gamache, Dt.P., afin que l'assemblée soit exemptée de la lecture du procès-verbal de l'AGA du 16 septembre 2022.

Le vote a lieu et la proposition est adoptée à la majorité.

AGA-20230915-4.b

Mme Paule Bernier, F.Dt.P., présente une proposition, appuyée par Mme Joane Routhier, Dt.P., afin d'adopter le procès-verbal de l'AGA du 16 septembre 2022.

La présidente invite les personnes présentes à l'AGA du 16 septembre 2022 à indiquer, le cas échéant, les corrections à apporter au procès-verbal.

Aucune correction n'est demandée.

Le vote a lieu et la proposition est adoptée à la majorité.

5. Rapport de la présidente sur l'ensemble des activités de l'Ordre

« Bien que les activités de l'Ordre et de sa présidente pour l'année 2022-2023 se soient déroulées sous la présidence de madame Paule Bernier, F.Dt.P., c'est avec honneur qu'à titre de présidente actuelle je vous en ferai le rapport. Le rapport complet des activités de l'ODNQ sous la plume de Mme Bernier est disponible dans le rapport annuel 2022-2023 de l'Ordre. Le sommaire suivant a été préparé avec sa collaboration :

Les connaissances et compétences spécifiques des diététistes-nutritionnistes, mises à profit, ont eu en 2022-2023 de multiples avantages cliniques et économiques pour le public, pour le réseau de la santé et pour la société. Ce sont les diététistes-nutritionnistes issues des quatre secteurs de la profession, soit la nutrition clinique, la nutrition en santé publique, la gestion et l'agroalimentaire ou le biopharmaceutique, ainsi que des secteurs transversaux, qui ont contribué au mieux-être de la population québécoise.

Héritage de la pandémie

À la suite de la levée de l'urgence sanitaire et des mesures spéciales s'y rattachant survenue le 31 décembre 2022, l'Ordre s'est doté d'un mécanisme afin d'inscrire à son tableau les ex-membres et membres retraités qui souhaitent continuer à exercer les activités de dépistage et de vaccination, ces activités qui sont autorisées conformément au règlement de l'Ordre des infirmières et infirmiers du Québec. La mise à contribution de ces personnes permet de minimiser l'impact du délestage qui fragilise les équipes cliniques.

Le 16 mai 2022, la coroner M^e Kamel a déposé le rapport découlant de l'enquête publique portant sur les décès de personnes âgées ou vulnérables survenus dans des milieux d'hébergement au cours de la pandémie de COVID-19. Notamment grâce au témoignage de la présidente de l'Ordre, madame Paule Bernier, appuyé sur les données probantes visant à exposer l'impact de la malnutrition et de la déshydratation, la coroner M^e Kamel rapporte que : « Les nutritionnistes, déjà en nombre insuffisant avant la pandémie, n'ont pas pu contribuer à la hauteur de leur formation pour évaluer les plans nutritionnels des résidents lors de la pandémie. Nous avons d'ailleurs été étonnés qu'aucun cadre normatif n'ait existé quant au volet nutrition clinique et que, de ce fait, plusieurs résidents n'aient eu aucun plan à leur dossier. » De plus, la coroner recommande au gouvernement du Québec d'implanter des ratios sécuritaires de professionnels en soins/résidents dans les CHSLD. Cette recommandation fait écho aux représentations faites par l'Ordre depuis longtemps déjà.

À la suite de l'annonce de la création de cliniques spécialisées pour les patients atteints de la COVID longue, l'Ordre a obtenu, de la part du ministère de la Santé et des Services sociaux, l'assurance qu'il y aurait des diététistes-nutritionnistes dans chacune de ces cliniques. Les modalités sont à développer, mais il est clair que la nutrition est centrale à la réhabilitation et au mieux-être de ces personnes, et que l'expertise des diététistes-nutritionnistes est incontournable. Il est important que les patients soient orientés vers le bon professionnel, et tout aussi important de donner aux membres accès à la formation continue pendant que se développent les connaissances et les données probantes sur la COVID longue. L'Ordre a formé un groupe de travail sur la COVID longue à cet effet.

Gouvernance

La restructuration apportée l'année dernière au Bureau des enquêtes pour la gestion de l'usurpation de titre porte fruit. Cependant, des modifications au *Code des professions* sont nécessaires pour que l'Ordre puisse utiliser les leviers légaux que lui donne ledit code afin de protéger pleinement le public en matière de nutrition.

Comme requis par la *Loi modernisant des dispositions législatives en matière de protection des renseignements personnels* en vigueur depuis septembre 2022, le conseil d'administration a formé un comité d'accès à l'information et à la protection des renseignements personnels.

En avril 2022, le Groupe de travail sur le racisme en nutrition a déposé ses recommandations au conseil d'administration. Comme première action, l'Ordre a amendé la Déclaration de services aux citoyens et créé le prix Équité, diversité, inclusion visant à mettre en lumière les projets en nutrition qui soutiennent ces valeurs. Ce prix, nommé en l'honneur de notre consœur administratrice à l'Ordre et co-présidente du Groupe de travail sur le racisme en nutrition, madame Einrika-Lena Siguineau décédée tragiquement de la COVID-19, a été octroyé pour la première fois en novembre 2022.

Le conseil d'administration de l'Ordre, qui doit assurer que ses règlements demeurent pertinents, a adopté le règlement modifié sur l'inspection professionnelle afin de rendre son comité décisionnel. Également a été

adopté le règlement sur les stages pouvant être imposés dans le cadre de l'inspection. Une consultation auprès des membres était en cours au 31 mars pour ces deux règlements.

Le Conseil a également revu le mandat et la composition du nouveau comité d'admission et lui a également attribué un pouvoir décisionnel. Le comité exécutif demeure l'instance où un membre peut faire valoir ses représentations, si désiré.

Un nouveau *Code d'éthique et de déontologie des employés et membres de comités* a été adopté. Par ailleurs, l'Ordre, au 31 mars 2023, était toujours en attente de l'approbation de l'Office des professions pour procéder à la consultation des membres concernant la révision du *Code de déontologie des diététistes* et le nouveau *Règlement sur l'exercice en société*, pour lesquels le conseil d'administration de l'Ordre a procédé à l'adoption de principe respectivement en 2019 et en 2020.

Pratique professionnelle

Afin d'assurer la protection du public et la qualité de l'acte professionnel, quelques nouvelles mesures ont été adoptées par l'Ordre en 2022-2023.

Concernant l'encadrement de la pratique professionnelle, le nouveau programme général d'inspection prévoyait qu'à partir de 2022-2023, l'ensemble des membres serait inspecté dans les cinq années à venir. Nous sommes fiers de rapporter que l'objectif est atteint!

Concernant la formation continue obligatoire, la supervision de stage et le mentorat font désormais partie des activités admissibles pour lesquelles des unités de formation continue sont offertes.

Finalement, le bureau du syndic s'est doté de nouveaux processus et membres du personnel afin d'en assurer le fonctionnement efficace.

Accès aux soins et services de qualité

L'Ordre a réagi positivement au Plan santé du ministre Dubé et lui a transmis le document intitulé *Aidez-nous à vous aider : recommandations de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec pour l'atteinte des objectifs du Plan pour mettre en œuvre les changements nécessaires en santé*. Nous sommes par ailleurs mus par les mêmes objectifs du Projet de loi n° 15, loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace, tout juste déposé à l'Assemblée nationale, soit notamment l'accès à des services de santé et à des services sociaux sécuritaires et de qualité. Également, l'Ordre a participé activement aux travaux du ministère de la Santé et des Services sociaux visant à identifier et à régler les problèmes d'accès aux soins et services en lien avec la réglementation professionnelle. L'Ordre a notamment fait valoir l'importance :

- Que de parler d'accès, c'est aussi parler de l'ACCÈS AUX BONS soins et services;
- Que les soins prodigués à l'extérieur du réseau n'aient pas de répercussions négatives sur celui-ci, et ce, autant pour le public ayant une maladie que pour celui n'ayant pas de pathologie (femmes enceintes, enfants en croissance, sportifs, etc.)

En lien avec ces travaux, trois demandes de modifications au *Code des professions* ont été réitérées par l'Ordre, soit :

- Modifier l'article 37.1.1° a) pour retirer l'ordonnance au libellé actuel comme condition de réserve d'activité;
- Modifier l'article 37.1.1° pour créer une activité réservée aux diététistes pour les situations autres que la maladie ;

- Modifier l'article 37.1. 1^o afin de réserver l'évaluation nutritionnelle, qui est une évaluation normée et préalable à la détermination d'un plan de traitement ou d'intervention nutritionnel.

Ces demandes ont été déposées par la présidente à plusieurs reprises au cours des dernières années. L'objectif simple et légitime est d'assurer au public un accès à des traitements et à des interventions nutritionnelles de qualité dispensées par les professionnels qualifiés pour le faire, et ce, autant dans un contexte de traitement de maladie que dans les contextes autres. Ces activités exigent des compétences particulières et font appel au jugement professionnel des diététistes-nutritionnistes.

Ces travaux du MSSS auxquels ont participé les ordres de la santé ont mis au jour la nécessité de revoir le panier de services assurés. En effet, par suite de réformes en santé non achevées, des postes de diététistes-nutritionnistes sont disparus du réseau et la structure actuelle de financement des Groupes de médecine familiale ne permet pas l'embauche suffisante de diététistes-nutritionnistes pour répondre aux besoins de la population. Les membres du public sont souvent contraints à se tourner vers les soins nutritionnels privés. L'Ordre est d'avis que cela entraîne un accès inéquitable aux soins nutritionnels et pose des préjudices évitables.

Par ailleurs, à titre de partenaire du réseau de la santé et afin d'optimiser la protection du public, l'Ordre est d'avis que les unités de mesure et les activités professionnelles des diététistes-nutritionnistes telles que déterminées par le *Manuel de gestion financière* du Ministère sont incomplètes ou inadéquates comparativement à celles d'autres professions. Ces indicateurs ne permettent pas d'apprécier la contribution de nos membres et peignent un portrait impertinent de la profession au sein du réseau. Une rencontre avec les responsables a eu lieu afin de partager notre analyse et porter cette situation à leur attention. Plusieurs de nos constats étaient déjà les leurs et nous avons espoir que des améliorations seront apportées.

Finalement, le programme Agir tôt, qui vise à la fois le dépistage précoce des problèmes de développement et l'intervention en temps opportun chez les enfants de 0 à 5 ans, souffre d'une embauche restreinte de diététistes-nutritionnistes, alors que l'Ordre est d'avis qu'une très grande proportion des enfants suivis par ces équipes ont des problèmes d'ordre nutritionnel. Cette préoccupation a également été discutée avec le Ministère.

Le 28 juillet 2022 est entré en vigueur le *Règlement modifié autorisant certaines activités professionnelles qui peuvent être exercées par des diététistes*. Il permet dorénavant aux diététistes-nutritionnistes ayant obtenu une attestation de l'Ordre, de prescrire les analyses de laboratoire, des macronutriments, d'ajuster l'insuline et les antidiabétiques. Ces nouvelles activités s'ajoutent à celles déjà autorisées depuis 2018, soit prescrire des micronutriments, des formules nutritives et la solution d'enzymes pancréatiques visant à rétablir l'intégrité du tube d'alimentation, d'administrer des médicaments par voie orale ou entérale et de retirer un tube d'alimentation. Le partage de ces activités est le fruit d'une étroite collaboration avec le Collège des médecins du Québec, et l'Ordre en est particulièrement fier. Il vise à améliorer la qualité et l'accessibilité des soins offerts aux patients, et une meilleure efficacité des équipes interprofessionnelles.

Également, des travaux sont en cours avec le Collège des médecins du Québec, conjointement avec l'Ordre des ergothérapeutes du Québec et l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec, afin d'autoriser les diététistes-nutritionnistes, les ergothérapeutes et les orthophonistes à réaliser la naso-endoscopie et à prescrire la vidéofluoroscopie de la déglutition.

Par ailleurs, concernant la dysphagie, l'Ordre a fait valoir une procédure afin de faire déclarer invalides des directives d'un établissement qui contrevenaient à l'autonomie professionnelle des diététistes-nutritionnistes comme cela est prévu dans la loi. Le tribunal nous a donné raison pour l'essentiel, énonçant du même souffle

des constats importants quant à l'organisation des soins dans un centre hospitalier et quant au respect de l'autonomie professionnelle. L'Ordre a donc accueilli très favorablement le jugement rendu en Cour supérieure le 18 mai 2022. Le conseil d'administration, constatant que la confusion persistait en ce qui a trait au rôle des diététistes-nutritionnistes auprès des patients dysphagiques ou à risque de l'être, a adopté un énoncé de position pour clarifier le tout.

Effectifs en nutrition

Dans l'ensemble de ses interventions, l'Ordre a continué de faire valoir la nécessité de rehausser les effectifs en nutrition dans le réseau de la santé et des services sociaux. L'Ordre est d'avis que les ratios d'effectifs sont actuellement trop faibles pour répondre aux besoins de la population et assurer sa protection. Également, il fait valoir que des ratios adéquats permettraient non seulement d'améliorer les trajectoires de soins, mais également de faire des économies à moyens et longs termes, données scientifiques à l'appui.

Également, devant la profession qui évolue et se complexifie, l'Ordre a demandé au gouvernement que soit rehaussée sa norme de formation initiale vers une maîtrise professionnelle en continuité avec le baccalauréat en nutrition comme cela est le cas pour d'autres professionnels de la santé. Toutefois, un nouveau processus d'analyse des demandes de rehaussement d'un diplôme a été mis en place par le gouvernement et l'Ordre est le premier ordre de grade universitaire à s'y soumettre.

Bien que notre première demande ait été refusée en décembre 2022, le conseil d'administration maintient cette orientation stratégique essentielle pour la protection du public. Nous avons demandé une rencontre avec la Table responsable de l'analyse du dossier pour faire valoir les enjeux de l'Ordre. Nous croyons nécessaire de nous assurer que les interlocuteurs comprennent bien la complexité de la profession afin de faire progresser ce dossier, de protéger le public et d'amoindrir les enjeux liés à la mobilité de la main-d'œuvre.

L'état d'équilibre du marché du travail, le rehaussement des effectifs en nutrition et de celui de la norme de formation initiale demandent tous qu'un plus grand nombre de diététistes-nutritionnistes soit disponible. Trois nouvelles universités que celles offrant déjà le programme ont demandé à l'Ordre une lettre d'appui pour le développement de nouveaux programmes. Considérant les besoins grandissants, notamment du réseau et de la population, ces projets ont notre soutien. La continuité du processus se fera auprès des instances gouvernementales.

Affaires publiques et rôle sociétal

L'Ordre, avec l'Association pour la santé publique du Québec, co-préside la nouvelle Table de concertation intersectorielle pour mieux encadrer les produits, services et moyens amaigrissants pouvant nuire à la santé physique et mentale. Deux rencontres ont eu lieu en 2022-2023 avec les partenaires de différents ordres de la santé et des regroupements de défense des droits des consommateurs.

L'Ordre a rencontré les représentants du ministère de la Famille afin que soit modifiée une directive pour ainsi habilitier les diététistes-nutritionnistes à signer le formulaire Intégration d'un enfant handicapé en service de garde. Notons que les diététistes-nutritionnistes évaluent depuis toujours ces enfants à besoins nutritionnels spéciaux, déterminent leurs plans d'intervention et font le transfert de connaissances auprès des intervenants.

La présidente de l'Ordre a assuré au cours de l'année une présence constante dans les médias afin que le public ait accès à de l'information éclairée en matière de nutrition et afin de faire comprendre l'importance de recourir aux services d'une diététiste-nutritionniste, la seule experte en alimentation et nutrition humaine

La nouvelle revue *Nutrition*, née de la fusion des publications précédentes, a été lancée et est distribuée auprès de nos collègues, partenaires et membres du public. Elle combine dorénavant de l'information scientifique, des articles pratico-pratiques et des nouvelles de l'Ordre.

L'Ordre a cosigné une lettre aux députés fédéraux pour que ne soit pas amendé le Projet de loi C-252 : *Loi modifiant la Loi sur les aliments et drogues* (interdiction — publicité d'aliments et de boissons destinée aux enfants).

L'Ordre a participé activement aux travaux de la Table québécoise sur la saine alimentation, la TQSA, sous l'égide du ministère de la Santé et des Services sociaux et à certains de ses sous-comités.

Finalement, l'Ordre a continué de s'engager activement dans les travaux du Groupe de travail canadien sur la malnutrition, GTCM, pour lequel Paule Bernier, Fdt.P., siège, notamment au conseil consultatif. Ce sont les travaux du Groupe qui ont permis le développement du nouveau standard de sécurité sur le dépistage et le traitement de la malnutrition en partenariat avec l'Organisation de normes en santé, une société affiliée d'Agrément Canada. Une nouvelle « pratique organisationnelle requise » est en cours de validation dans plusieurs établissements du Québec.

Remerciements

Finalement, Mme Paule Bernier, présidente de l'Ordre au 31 mars 2023, tient à remercier toutes les personnes ayant contribué de près ou de loin à la réalisation des activités décrites précédemment. Je vous fais la lecture de son mot de remerciement publié dans le rapport annuel du 31 mars 2023 dans son intégralité :

“En 2014, je souhaitais la participation des membres aux comités de l'Ordre afin d'aider celui-ci à bien s'acquitter de sa mission. Je vous ai sollicitées pour les comités et j'ai créé de nombreux groupes de travail afin d'exécuter des mandats ponctuels. Vous avez été très nombreuses à répondre : « PRÉSENTES! » Je l'interprète comme une marque de confiance qui engendre le désir d'engagement. Je vous suis très reconnaissante de votre générosité. Je remercie sincèrement les maîtres de stages, vous qui recevez des étudiantes, malgré la pandémie, et qui ainsi contribuez à la diplomation et à la formation de la relève. C'est un jalon important de la profession. Merci aux trois universités québécoises qui offrent le programme de formation aux futurs membres. La qualité des liens de l'Ordre avec l'Université Laval, l'Université de Montréal et l'Université McGill est particulièrement appréciée. Je remercie chacun des administrateurs, membres de l'Ordre et représentants du public qui, par leur sagesse, nous font réfléchir, grandir et prendre les meilleures décisions. Merci d'être avec nous pour le public. Je termine par un remerciement particulier à notre directrice générale et secrétaire avec qui j'ai établi une complicité sans complaisance, et au personnel de la permanence de l'Ordre sans qui les projets ne peuvent se réaliser. C'est grâce à cette équipe de rêve que l'Ordre accomplit sa mission de protection du public! Je laisse une organisation en santé, prête à continuer à prendre sa place pour le bénéfice des citoyens et du gouvernement. Je souhaite que puissent être récoltés les fruits de ce qui a été semé sous ma présidence, et mes meilleurs vœux accompagnent la personne qui me succédera.”

Je t'en remercie Paule. Comme membre du conseil d'administration, j'ai eu la chance d'être aux premières loges de ces accomplissements pour l'année 2022-2023. Au nom de l'Ordre et en mon nom, j'en profite pour te remercier pour les neuf années d'engagement auprès de l'Ordre à titre de présidente. Tu peux être fière des réalisations de l'Ordre accomplies durant ta présidence, de l'engagement envers le public et du dévouement dont tu as su faire preuve. L'Ordre te souhaite beaucoup de bonheur et de succès dans tes nouveaux projets. Bonne continuation!

Je profite de l'occasion pour vous dire que plusieurs dossiers importants progressent et on a bien hâte de vous en faire le bilan. Je cède maintenant la parole à Mme Josée De La Durantaye, qui vous présentera les faits saillants des états financiers 2022-2023. »

6. États financiers de l'exercice clos au 31 mars 2023

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre présente les états financiers pour l'exercice clos le 31 mars 2023. Elle précise que ces derniers ont été audités par la firme « Poirier et Associés Inc., CPA » et approuvés par le conseil d'administration à sa séance du 8 juillet dernier. Le rapport de l'auditeur ne comprend aucune réserve.

Faits saillants

L'état des résultats présente les produits totaux de 2 797 768 \$ qui proviennent principalement (69%) de la cotisation des membres. Ces résultats incluent une subvention du gouvernement du Canada due à la pandémie de la Covid-19 pour 186 948 \$ qui n'était pas prévue au budget.

Les charges totalisent 2 358 723 \$.

Une grande partie de ces déboursés, soit 1 313 339 \$ (56 %), représente la masse salariale du personnel de l'ODNQ. Depuis l'année 2020, la masse salariale est incluse directement dans chacune des catégories des dépenses de l'Ordre.

Les dépenses directement liées à l'encadrement de la profession, dont les salaires, totalisent 1 110 411 \$ (47%) et sont réparties, entres autres comme suit :

- L'inspection professionnelle : 268 050 \$ (194 911 \$ en 2022)
- La formation continue : 394 716 \$ (258 440 \$ en 2022)
- Les normes et soutien à l'exercice : 250 521 \$ (220 077 \$ en 2022)
- Le bureau du syndic : 226 401 \$ (368 486 \$ en 2022)
- Le conseil de discipline : 1 167 \$ (2 487 \$ en 2022)

Comme autre dépense importante, on retrouve les frais du loyer pour près de 131 270 \$. Cette somme est répartie dans chaque activité de l'Ordre, tel que prescrit par l'Office des professions du Québec. Le bail actuel vient à échéance en décembre 2024. Bien sûr, avec le mode de travail hybride qui perdure depuis la pandémie, les besoins d'espaces et l'emplacement du bureau seront analysés à l'échéance du bail.

Les résultats obtenus au terme de l'exercice 2022-2023 montrent un excédent de 439 045 \$, auquel s'ajoutent ceux des exercices précédents au cours desquels l'Ordre a renfloué son solde de fonds non affecté.

Ces excédents sont principalement le résultat des éléments exceptionnels dus à la pandémie de la Covid-19, auxquels s'ajoute le suivi rigoureux des dépenses.

Pour le bilan au 31 mars 2023, les actifs totalisent 5 320 467 \$. L'équité de près de 2 668 328 \$ a été préservée, offrant la marge de manœuvre nécessaire à l'Ordre pour assumer ses obligations courantes, faire face aux imprévus et saisir les opportunités.

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre laisse un moment à l'assemblée pour transmettre ses questions.

7. Rapport de la secrétaire de l'Ordre – Résultats des élections 2023

La secrétaire de l'Ordre présente les résultats des élections 2023.

Au terme de la période de mises en candidature pour le poste à la présidence à pourvoir au sein du conseil d'administration de l'ODNQ, une seule candidature a été reçue en date du 20 février 2023.

- Mme Joëlle Emond, Dt.P., a été élue à titre de présidente de l'Ordre par acclamation, pour un mandat de 3 ans débutant le 1^{er} avril 2023.

Au terme de la période de mises en candidature pour le poste d'administrateur à pourvoir au sein du conseil d'administration de l'ODNQ dans la région 04 (Montréal/Laval), une seule candidature a été reçue en date du 20 février 2023.

- Monsieur Jonathan Fontaine, Dt.P., a été réélu à titre d'administrateur par acclamation, pour un mandat de 3 ans débutant le 1^{er} avril 2023.

Avec la nomination à titre de présidente de Mme Joëlle Emond et le départ de Mme Éliane Desjardins avant la fin de son mandat, deux postes étaient à combler pour l'année 2023-2024 pour la région 02 (Mauricie/Estrie/Montérégie/Centre -du-Québec). Le conseil d'administration, après avoir sollicité les membres de cette région, ont élu :

- Monsieur Manuel Catalin Moldovan, Dt.P., a été élu à titre d'administrateur, pour un mandat débutant le 8 juillet 2023 et se terminant le 31 mars 2025.
- Madame Maud-Émilie Laroche, Dt.P., a été élue à titre d'administratrice, pour un mandat débutant le 3 août 2023 et se terminant le 31 mars 2024.

Composition du conseil d'administration de l'ODNQ pour 2023-2024

Membres	Élection*/Nomination**
Joëlle Emond, Dt.P., présidente	Élection
Chantal Beaudoin, Dt.P., vice-présidence	Élection
Yves Bouchard	Nomination
Henri Paul Bourgeois	Nomination
Catherine Cloutier, Dt.P.	Élection
Julie Coulombe-Godbout	Nomination
Benoit Cyr	Nomination
Mimi Demers, FDt.P.	Élection
Jonathan Fontaine, Dt.P.	Élection
Audrée Gilbert, Dt.P.	Élection
Maud-Émilie Laroche, Dt.P.	Élection (3 août 2023)
Manuel Catalin Moldovan, Dt.P.	Élection (8 juillet 2023)
Émilie Morin, Dt.P.	Élection
Jacqueline Wassef, Dt.P.	Élection

Composition du comité exécutif de l'ODNQ pour l'année 2023-2024

Membres	Élection*/Nomination**
Joëlle Emond, Dt.P., présidente	Élection
Chantal Beaudoin, Dt.P. vice-présidente	Élection
Yves Bouchard	Nomination
Jonathan Fontaine, Dt.P.	Élection
Jacqueline Wassef, Dt.P.	Élection

* par les membres de l'ODNQ ou le CA / ** par l'Office des professions du Québec

8. Rapport de la secrétaire de l'Ordre - Consultations des membres de l'ODNQ relatives à la cotisation régulière pour l'année 2024-2025

La secrétaire de l'Ordre présente son rapport sur la consultation menée auprès des membres de l'ODNQ sur la cotisation régulière pour l'année 2024-2025.

La secrétaire rappelle qu'en vertu du [Code des professions](#), les membres d'un ordre professionnel ne sont plus appelés à voter sur la cotisation régulière dans le cadre d'une AGA, la décision appartenant maintenant au conseil d'administration. Toutefois, l'avis des membres sur la cotisation doit être sollicité dans le cadre de deux consultations.

La proposition est de maintenir la cotisation pour l'année 2024-2025 au même montant que 2023-2024, soit :

- 603 \$ pour la cotisation régulière
- 201 \$ pour les membres au statut retraité

8.1 Consultation écrite (du 4 août au 4 septembre 2023)

La secrétaire de l'Ordre fait rapport de la première consultation menée du 4 août au 4 septembre 2023 :

- Une membre a indiqué être en accord pour le maintien de la cotisation pour l'année 2024-2025.
- Une membre résidant hors Canada a demandé à l'ODNQ d'étudier la possibilité de réduire sa cotisation, car son pays est en difficulté économique.

8.2 Consultation des membres de l'AGA

Aucune question ou commentaire n'est soulevé.

9. Approbation de la rémunération des administrateurs élus au CA pour l'année 2024-2025

La présidente de l'Ordre invite la directrice générale et secrétaire à présenter les deux prochains points portant sur la rémunération.

9.1 Membres autres que la présidence

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre présente le projet de résolution suivant :

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité audit et du comité de gouvernance et d'éthique, propose la résolution suivante :

ACTUALISER la rémunération pour les administrateurs élus, autre que celle de la présidence, de la façon suivante :

	Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
SÉANCE TENUE EN PERSONNE/HYBRIDE		
Jeton de présence – journée – plus de 3 h	300 \$	330 \$
Jeton de présence – demi-journée - inférieure à 3 h	150 \$	165 \$
SÉANCE TENUE À DISTANCE		
Jeton de présence – payé à l'heure, maximum 300\$/330\$	50 \$/h	55 \$/h
SÉANCE TENUE PAR COURRIEL		
Jeton de participation	50 \$	55 \$
Vice-présidence	Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
Allocation annuelle versée à la vice-présidence du CA	1 500 \$	1 650 \$

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre invite les questions et commentaires des membres avant de passer au vote.

AGA-20230915-9.1

La proposition ayant été déposée au préalable par le CA, et incluse dans la consultation, nous pouvons passer directement au vote.

Le vote a lieu et la proposition est adoptée à la majorité.

9.2 Présidence

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre présente la résolution suivante, proposée par le conseil d'administration, et soumise au vote de l'assemblée :

Le conseil d'administration, sur recommandation du comité d'audit et du comité de gouvernance et d'éthique, propose la résolution suivante :

ACTUALISER la rémunération de 6 % pour la présidence pour l'exercice du 1^{er} avril 2024 au 31 mars 2025, de la façon suivante :

1 ^{er} mandat	Du 1 ^{er} avril 2023 au 31 mars 2024	Du 1 ^{er} avril 2024 au 31 mars 2025
Allocation de base	126 000 \$	133 560 \$
Autres avantages	5 000 \$	5 000 \$
Rémunération totale	131 000 \$	138 560 \$

La directrice générale et secrétaire de l'Ordre invite les questions et commentaires des membres avant de passer au vote.

AGA-20230915-9.2

La proposition ayant été déposée au préalable par le CA, et incluse dans la consultation, nous pouvons passer directement au vote.

Le vote a lieu et la proposition est adoptée à la majorité.

10. Nomination des auditeurs indépendants pour l'année 2022-2023

En vertu du *Code des professions*, les membres réunis en AGA nomment les auditeurs indépendants chargés d'auditer les livres et les comptes de l'Ordre.

Le conseil d'administration et le comité d'audit recommandent aux membres réunis en AGA de :

MANDATER le cabinet Poirier & Associés Inc., CPA, à titre d'auditeurs de l'Ordre pour l'année financière se terminant le 31 mars 2023.

Aucune question n'est posée.

AGA-20230915-10

La proposition ayant été déposée au préalable par le CA, nous pouvons passer directement au vote.

Le vote a lieu et la proposition est adoptée à la majorité.

11. Commentaires et questions de l'assistance

La présidente invite les membres à poser leurs questions en lien avec l'ordre du jour.

La présidente, ainsi que la directrice générale et secrétaire de l'Ordre, répondent aux questions.

12. Levée de l'assemblée

La présidente remercie les membres pour leur engagement et participation à l'AGA.

L'ordre du jour étant épuisé, la 67^e AGA de l'Ordre des diététistes-nutritionnistes du Québec est levée à 13h19.

La présidente,

La directrice générale et secrétaire,

Joëlle Emond, Dt.P., EAD

Josée De La Durantaye, FCPA, MBA, ASC